

## Contrat AMAP de la MANU CHAMPIGNONS

### Modalités

Ce contrat établit une relation directe entre producteur et consommateur via l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de la Manufacture pour des champignons de paris noisette, entièrement produit et cueillis à la main dans une champignonnière artisanale située à Moustoir Remungol. Ces champignons sont cultivés et certifiés venant de l'agriculture biologique.

#### **Producteur :**

Sarl AGARIBREIZH : PRODUCTION DE CHAMPIGNONS DE PARIS BIOLOGIQUES

Anne Gragnic

Keraffray

56500 Moustoir Remungol

Contact : 06 83 92 37 23

[agaribreizh@free.fr](mailto:agaribreizh@free.fr)

#### **Consommateur :**

AMAP de la Manu

place de la Manufacture

44000 NANTES

Coordinateur : Raphaël Fichet

Contact : 06 69 01 78 91

[champignons@amapdelamanu.fr](mailto:champignons@amapdelamanu.fr)

#### **Période de distribution :**

Du 29 mai 2019 au 30 octobre 2019, un mercredi tous les 15 jours

#### **Dates de distribution :**

Les mercredis suivants (2 mercredis par mois en moyenne) :

11 distributions : 29/05, 12/06, 26/06, 10/07, 24/07, 21/08, 04/09, 18/09, 02/10, 16/10, 30/10

**Pas de distribution le 07/08**

#### **Fonctionnement :**

Les champignons seront dans un premier temps livrés à la ferme du soleil, conditionnés par caisse de deux kilos. L'amap s'engage à fournir une balance pour la pesée lors de la distribution. Chaque consommateur viendra avec ses propres sacs papier.

La productrice se réserve la possibilité de reporter une ou plusieurs distributions, lors d'impossibilité d'acheminement des champignons dans les conditions habituelles de livraison, notamment lors des périodes de congés de son personnel et/ou de la ferme du soleil.

#### **Permanences :**

Horaires (le mercredi) : 18h00 - 19h30

Les permanences sont mutualisées. Chaque contrat doit s'inscrire au minimum une fois en s'inscrivant auprès du coordinateur permanence.

#### **Présence au local de l'association d'un des adhérents prévus sur le planning général des permanences pour :**

- aider au déchargement des marchandises et à l'installation du matériel (tables...) à 18h15 ;
- assurer le lien avec les producteurs ;
- faire émerger les adhérents ;
- aider au rangement du matériel et au rechargement des marchandises à 19h30 ;
- Remettre en ordre le local (table, emballage, ménage) de 19h30 à 19h45 ;
- Assurer le nettoyage (balai) du lieu de distribution afin d'évacuer tous déchets.

## Engagements du producteur

Je, soussignée Anne Gragnic, Keraffray, 56500 Moustoir Remungol : m'engage à fournir des champignons de paris noisette BIO au lieu et échéances fixés par le présent contrat.

Je m'engage à faire livrer les champignons par l'intermédiaire d'un tiers suivant les quantités à fournir, à expliquer les méthodes et choix de production ; je m'engage à accueillir les adhérents sur l'exploitation au moins une fois pendant la saison ; je m'engage à être présente à l'assemblée générale annuelle ; j'adhère aux principes de la Charte des AMAP ;

## Engagement du consommateur

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom : .....

Courriel : .....

Tel. : .....

m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche ; reconnais que les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production, mais à l'inverse, de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production ; En conséquence de quoi, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices sachant que je recevrai la juste part de la production de la saison ; m'engage à venir prendre mes champignons aux dates prévues ou à les faire récupérer par une personne de mon choix (en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé) ; confie un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter ; m'engage à assurer au moins une permanence, et à assurer mon remplacement en cas d'empêchement de dernière minute ; adhère aux principes de la Charte des AMAP.

## Commande

Les champignons sont distribués à partir de 250g pour 2,40 €, soit 9,60€ le kilo.

Je choisis les quantités suivantes :

.....kg x 9,60 €/kg X 11 distributions = ..... €

Je choisis les modalités de paiement suivantes :

Nombre de chèques	Montant	Mois encaissement
1 (*)		Mi mai
2		Mi juillet
3		Mi septembre

(\*) *Recommandé si possible afin de prépayer les récoltes.*

Je règle en libellant mon chèque (signé daté) à l'ordre de : SARL AGARIBREIZH

## Signatures

Fait à Nantes, le ..... / ..... / 2019

Le producteur	Le consommateur
Anne Gragnic	